

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 FÉVRIER 2010

L'an deux mille dix, le 16 février 2010 à 20 heures 35, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINTRY SUR SEINE se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Michel CARRENO, Maire.

Etaient présents : M. Michel CARRENO, Mme Céline BOUILLET, M. Michaël EL BEZE, Mme Florence DAVID-COUSTILLAS, M. Thierry SOULIER, Mme Fanny AUBRY, M. Jean-Pierre NICOLAS, M. Jean-Jacques LE TALBODEC, Mme Mariette DICANOT, M. Romain DESFORGES, Mme Anne JUQUIN-CARRENO, M. Alain TROUFLEAU, Mme Ghislaine GUEZARD, M. Bertrand JOLY, Mme Marie-Annik AUBIN, Mme Christine HASCOËT, M. Raymond BERTELOOT, M. Pascal BEL ANGE, M. Philippe CHANAL

Absents représentés : Mme Martine CIOCHETTI pouvoir à M. Michel CARRENO
Mme Malvina PIN pouvoir à Mme Christine HASCOËT
M. Johnny DA COSTA pouvoir à M. Raymond BERTELOOT
M. Patrick JACQUEMOND pouvoir à M. Philippe CHANAL

Absents : Mme Nasserra DAVID, Mme Claire CREPEAU, M. Hakim BENGUERINE, M. Michel DOUMAX

Madame Mariette DICANOT a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 35, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2010. En l'absence de remarque, ledit compte rendu est adopté.

Monsieur le Maire annonce les décisions prises par délégation :

- le 21.01.2010 : la décision de signer le contrat de mise à disposition d'un spectacle avec la Compagnie « Le Théâtre du Kariofole » - 10, place Jacques Brel – 91130 RIS ORANGIS pour la représentation du spectacle « C'est dans les yeux brûlés des femmes », le dimanche 7 mars 2010, à la Salle JBC Corot de SAINTRY SUR SEINE (n° 2010/03)
- le 26.01.2010 : la décision de signer une convention pour une mission d'assistance avec la Société AXE et CITES pour la réalisation d'une opération d'urbanisme visant à redynamiser le centre ville par la réalisation d'opérations immobilières de logements, de commerces et de services et l'aménagement d'espace public, sise 80-82 Grande Rue Charles de Gaulle (n° 2010/04)

- le 26.01.2010 : la décision de signer le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle proposé par la Compagnie Fantasio Association Loi 1901 – Mairie de Soisy-sur-Seine – boulevard de la République – 91450 SOISY-SUR-SEINE - pour la représentation du spectacle « L'Affrontement » de Bill C. Davis dans une adaptation de Jean Piat, mise en scène de Delphine CARRE, le dimanche 14 février 2010 à 15 h 30 à la Salle JBC Corot de SAINTRY SUR SEINE (n° 2010/05)
- le 28.01.2010 : la décision de signer le contrat d'intervention d'artiste de variétés proposé par M. Jean BOURSIER, musicien, demeurant 3, rue Guillaume BERTHOU – 91560 CROSNE - pour assurer la partie musicale du thé-dansant organisé le 28 février 2010 à la Salle Jean-Baptiste Corot de SAINTRY SUR SEINE de 14 h 30 à 18 h 30 (n° 2010/06)

==== * ==== * =====

1 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Rapporteurs : Le Maire et M. Michaël EL BEZE

Les objectifs du débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de permettre au maire de présenter au conseil municipal, avant l'examen et le vote du budget primitif, les grandes orientations des finances de la collectivité.

En effet, la loi (article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales) impose la tenue de ce débat dans les collectivités ou groupement de plus de 3.500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion de faire le point sur la situation financière de la collectivité et permet de fixer les orientations qui seront inscrites dans le budget primitif.

Il doit avoir lieu « dans les conditions fixées par le règlement intérieur » (article L.2312-1).

Le débat, retranscrit dans le procès-verbal de la séance, doit donner lieu à une délibération. Cet acte n'emporte pas de caractère décisionnel.

I. Les données prospectives

1. Les données sur le contexte économique et budgétaire actuel

a. Perspectives économiques en 2010

Les répercussions de la crise financière restent après deux ans, la cause de la déflation économique que l'ensemble des pays européens ont connue au cours de l'exercice 2009. Si cette crise financière a été résorbée par un interventionnisme d'Etat colossal, les conséquences se déclinèrent encore sur plusieurs exercices. Pour 2010, selon certains économistes, l'économie mondiale sera en convalescence et ils prévoient même une reprise à hauteur de +0,7% du PIB dans la zone euro, et de 1,2% en France.

En France, la ministre de l'économie compte sur la consommation des ménages pour tirer la croissance. Or, avec un taux de chômage de près de 10%, une croissance faible de 1,2% qui ne permet pas la reprise de l'emploi, la fin des indemnisations pour près d'un million de chômeurs qui auront épuisé leurs droits, la reprise sera d'autant plus difficile à atteindre si elle se base sur la seule croissance de la demande.

Enfin, il est à noter l'explosion du déficit public qui devrait atteindre 8,2% du PIB d'ici la fin 2010 (le pacte de stabilité prévoyait un déficit inférieur à 3%). Ainsi, la dette de la France est attendue au niveau record de 83,2% du PIB fin 2010. Fin septembre 2009, l'Etat et ses opérateurs étaient responsables de 87% de la dette totale (1.457 milliards), les collectivités de 10% et les administrations de sécurité sociale de 3%. Cette disparité s'explique par le fait que contrairement à l'Etat, les collectivités sont tenues de présenter un budget de fonctionnement à l'équilibre. Le seul financement par l'emprunt qui leur est autorisé doit servir à financer des investissements.

A Saintry, les conséquences se mesurent d'une part par une baisse importante des recettes issues des prestations et des redevances des usagers liées à une tarification calculée sur la base du quotient familial. Et, d'autre part par une perte de recette issue des taxes additionnelles et des droits de mutation.

b. Un contexte budgétaire lié à la loi de finances

Longtemps habituées à une revalorisation relativement favorable des dotations étatiques, les collectivités doivent s'adapter à la nouvelle donne.

Les objectifs fixés par la loi de Finances s'inscrivent dans la réduction du déficit public des administrations publiques (y compris les collectivités territoriales) de 2,4% à 2,3% du PIB. En conséquence, la maîtrise des dépenses publiques ne concernera pas uniquement le budget 2010.

Les communes seront fortement associées à cet effort de maîtrise des dépenses. Ainsi, la plupart des dotations de l'Etat sont regroupées sous la forme d'une enveloppe normée qui n'augmentera que de 1,2% pour 2010. Il ne reste hors enveloppe que le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, les dégrèvements fiscaux et les subventions de fonctionnement et d'investissement versées par les différents ministères.

La dotation globale de fonctionnement qui est la dotation la plus importante de l'enveloppe « normée » progressera de 0,6%. Cette dotation est indexée sur la moitié du taux d'évolution de l'inflation. Les dotations de péréquation vont baisser. Il nous faudra attendre le mois de février pour mesurer l'impact de ces mesures annoncées.

Les dotations régionales, départementales ou subventions (CAF...) vont également se restreindre du fait de la politique de restriction des dépenses publiques. En effet, ces dernières sont dépendantes pour une grande partie des décisions de l'Etat.

Parmi les mesures de relance de l'activité à court terme, figure par exemple le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, qui est, pour les communes ayant pris cette option, désormais versé sur les investissements N-1. Cela a encouragé les communes à continuer leurs investissements. Cependant, dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et de maîtrise des dépenses de fonctionnement, cette mesure ne pourra pérenniser les efforts des collectivités.

En matière de mesures fiscales, la loi de Finances prévoit une augmentation de +1,2% des bases d'imposition en 2010.

Enfin, la réforme de la taxe professionnelle revoit en profondeur la fiscalité des entreprises et occasionne un coût de 11,7 milliards d'euros pour le budget de l'Etat, en 2010. La taxe professionnelle sera remplacée par une contribution économique territoriale (CET) composée, d'une part, d'une cotisation locale d'activité (CLA) assise sur les bases foncières et, d'autre part, d'une cotisation complémentaire (CC) assise sur la valeur ajoutée. La somme des deux sera plafonnée à 3% de la valeur ajoutée.

2. Les données de l'intercommunalité

➤ Le SAN de Sénart en Essonne

La programmation pluriannuelle des investissements a été réalisée et négociée par les communes et le SAN. Elle conduit à la réalisation d'un équipement majeur par commune. Pour Saintry, il s'agit de la réhabilitation et de l'extension du gymnase. Trois millions d'euros sont affectés à ce projet qui préfigure, à terme, la réhabilitation du site dans son ensemble.

Le réseau d'assainissement, inadapté, demande sa refonte et sa modernisation. L'étude et le phasage de sa remise en état est donc programmée. Le SAN, le SIARCE et la commune signeront une convention qui conduira à la connaissance précise des besoins, à l'étude et à la recherche des financements.

Enfin, 2010 verra le lancement d'une étude consacrée à l'adaptation des équipements publics aux personnes à mobilité réduite.

➤ Le S.I.V.U. ACETEL (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour l'Administration des Contrats Enfance et Temps Libre)

L'ouverture de la structure multi-accueil pour la rentrée 2010 est programmée. De nombreuses incertitudes pèsent néanmoins sur cette possibilité. Les frais qu'elle induit, la baisse des subventionnements CAF et le retrait d'un partenaire obèrent lourdement les conditions de fonctionnement de cette structure qui pourrait être l'objet d'une réflexion prospective et réaliste sur ses buts, réalisations et gestion.

➤ Le S.I.V.O.M. (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple)

Le syndicat est essentiellement en charge de la gestion du gymnase de Saint-Germain-lès-Corbeil et de la réalisation imposée par l'Etat de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Ce dernier dossier est toujours en gestation. Si le lieu est défini, en proximité du Carré Sénart, sur un terrain propriété de l'EPA, le SIVOM est très en retard sur les conditions de réalisation de l'aire. Un courrier a été adressé au Président du SIVOM par le Président du SAN.

➤ Le S.I.R.E.D.O.M. (Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Elimination des Ordures Ménagères)

Le coût de traitement des déchets se stabilise sur l'exercice 2010 du fait de la réorganisation du syndicat et ce malgré une hausse des charges et du tonnage traité.

En outre, afin de minorer les charges exceptionnelles de traitement des déchets déposés sur les plateformes de tri, nous impulserons une réflexion sur l'identification du tonnage déposé pour une meilleure répartition de la charge financière entre communes.

➤ Le S.I.E. (Syndicat Intercommunal des Eaux)

Le syndicat intercommunal des eaux de Saint-Germain-lès-Corbeil et environs assure la production et la distribution de l'eau potable. Il s'astreint à une volonté de maintenir le coût du m³ d'eau à une hauteur stabilisée (0,22 € depuis 2002)

La gestion prudentielle de la ressource conduit le syndicat à reprendre les travaux du second forage de Morsang. En effet, un précédent forage (antérieur à 2008) s'étant soldé par un échec, il convient de reprendre ce chantier.

Dans le même domaine, la construction d'un nouveau château d'eau sera nécessaire,

- afin de sécuriser et moderniser la distribution

- afin de répondre aux besoins futurs, essentiellement liés à l'urbanisation exponentielle de Saint-Pierre-du-Perray

Pour toutes ces questions, le Président du SIE a lancé la réalisation d'un schéma directeur en tant qu'outil d'analyse et de réalisation des investissements.

Sensible aux questions du développement durable, le SIE a mis à l'étude la possibilité de fournir à ses usagers des récupérateurs d'eau de pluie.

II. Les orientations budgétaires

1. La stratégie financière de la commune

La stratégie financière a pour finalité la réalisation du programme municipal qui définit comme priorités :

- L'adaptation et l'amplification du service public rendu aux Saintryens,
- Le redressement du patrimoine communal existant,
- La création et l'appropriation des espaces publics communaux aux vues des besoins des habitants.

La stratégie financière se définit par :

- **La capacité d'autofinancement (ou épargne brute) qui représente l'économie faite chaque année par la commune** sur la section de fonctionnement. Cet autofinancement brut initialement fixé à 500 000 euros pour permettre à la fois le remboursement annuel du capital de l'emprunt, mais aussi d'assurer une part de l'investissement sur des fonds propres, tendra à 300.000 € sur l'exercice 2010. Cette baisse prévisionnelle conduira, pour assurer les équilibres financiers, à un étalement des projets d'investissement dans le temps.
- **La capacité de désendettement**, ratio qui permet de mesurer le niveau de désendettement d'une commune. Elle est exprimée en nombre d'année. Le seuil moyen d'une gestion maîtrisée est de 7 à 8 ans, mais il dépend beaucoup de la structure de la collectivité ainsi que du contexte budgétaire. En 2010, la capacité de désendettement devrait être d'environ 2 ans.

Enfin, la stratégie financière se traduit par l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui programme, dans le temps, les réalisations au regard de ces priorités tout en y intégrant les contraintes extérieures.

Ainsi, la PPI doit être un outil progressif et adaptable aux réalités tant locales qu'environnementales.

Au-delà des enveloppes forfaitairement fixées pour l'entretien des bâtiments et le renouvellement d'équipement, le programme d'investissement porté par la municipalité intègre les opérations suivantes : l'aménagement du parc et des abords de la mairie, l'aménagement et l'enfouissement des réseaux des voies (route de Corbeil, Marchaudière, rue de l'enfer, Grande rue Charles de Gaulle et rue des Chèvres), la rénovation de la cour de l'école du Parc.

Ces opérations seront réalisées au cours des prochains exercices en fonction des capacités financières propres de la collectivité et de sa capacité à mobiliser des subventions auprès de ses partenaires institutionnels.

Pour 2010, les opérations proposées sont déclinées dans la dernière partie de cette note.

2. La section de fonctionnement

a. Présentation des dépenses de fonctionnement par chapitre

En 2010, les dépenses communales s'inscriront dans une stratégie de maîtrise des dépenses publiques, intégrant les différentes contraintes macroéconomiques : une reprise de croissance faible, une crise financière qui pourrait être problématique pour les ressources bancaires des collectivités, une diminution des dotations de l'Etat...

➤ **Les dépenses de fournitures et de services (Chap. 011)**

Ce chapitre reprend l'ensemble des dépenses courantes. La création d'actions nouvelles, comme le conseil municipal des enfants, le renforcement de l'action culturelle, le service animation, le service jeunesse et le centre de loisirs sans hébergement, explique pour une grande partie l'évolution des crédits de ce chapitre.

Les engagements contractuels pluriannuels et surtout les dépenses d'énergie sont amenés à croître. Les dépenses d'énergie regroupent les dépenses de chauffage, d'électricité, d'eau et de carburant. Elles sont évaluées à 166 700 euros.

Les autres postes de dépenses tels que les achats de prestations de services, les frais d'honoraires, les achats de fournitures, les frais de télécommunications...serviront de variables.

La mise en place de différentes études et analyses seront menées afin de favoriser la mutualisation et l'efficience des dépenses.

➤ **Les dépenses de personnel (Chap. 012)**

Il est important de rappeler que cette dépense représente seulement 47%, ce qui reste relativement faible par rapport aux communes de la même strate.

Les revalorisations successives des points d'indice de la fonction publique (+0.8% en 2009), l'augmentation des cotisations employeurs pour les retraites, les avancements automatiques de carrière et l'augmentation de l'âge moyen des agents territoriaux sont autant d'éléments qui tendent à accroître la masse salariale de façon régulière.

De plus, l'augmentation de 2010 est également justifiée, en premier lieu, par la refonte du Régime Indemnitaires qui, dorénavant, tiendra compte du niveau de responsabilité et d'encadrement de chacun, de la valeur professionnelle, et de l'absentéisme, puis, en deuxième lieu, par un renforcement de l'encadrement.

➤ **Les participations et subventions (Chap. 65)**

Les participations au SIVU augmentent de 8 % essentiellement dues à l'ouverture de la structure multi-accueil qui sera effective pour la rentrée 2010.

Le transfert des redevances funéraires ainsi que des loyers des logements sociaux du budget du CCAS au budget de la collectivité augmente la subvention attribuée à l'établissement. En outre, un besoin supplémentaire apparaît, compte tenu, de la résorption de l'excédent cumulé.

Suite à la délibération du Conseil municipal en date du 30 juin 2009, relative à l'attribution d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 120 000 € accordée à la société Immobilière des 3F, il sera inscrit une dépense de 40.000 € correspondant au premier acompte. Une subvention de 20.000 € au titre du FAU vient atténuer la charge.

➤ **Les charges financières (Chap. 66)**

Les charges financières représentent environ 1% des dépenses de fonctionnement, soit 71 271 euros. Elles regroupent les intérêts d'emprunts, les intérêts courus non échus et les intérêts de la ligne de trésorerie.

b. Présentation des recettes de fonctionnement par chapitre

➤ **Les redevances (Chap.70) et produit du domaine (Chap. 75)**

Les redevances cantine et périscolaire :

Les effectifs du centre de loisirs ont augmenté en 2009, augmentant ainsi les recettes. Cependant le tarif moyen a baissé. En conséquence, en 2010, un réajustement des recettes à la baisse d'environ - 9.55% par rapport au budget 2009 est nécessaire. Un projet de réévaluation des tarifs est en cours.

Les redevances déchets verts et des composteurs :

Les redevances sur les composteurs et les bacs de déchets verts sont évaluées pour l'exercice 2010 à 3 000 euros. En 2009, 1 000 euros avaient été budgétisés et la commune a enregistré 3 187.50 euros de recettes.

Les recettes du patrimoine :

Elles augmenteront de 24,23% par rapport au CA 2009 du fait de l'intégration dans le budget de la collectivité de la recette des loyers des appartements communaux.

➤ **Les recettes fiscales (Chap. 73)**

Les impôts locaux :

Les contraintes financières liées au non respect de la loi SRU, conduiront à une augmentation de la pression fiscale d'environ 2% en 2010. En effet pour la première année, la collectivité supportera la charge de 77.000 € correspondant à la pénalité majorée du fait du non respect de l'engagement triennal. L'amende augmentera de 48.000€ par rapport à 2009.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

En 2009, la mise en place du tri sélectif sur la commune et la renégociation du marché de collecte ont permis de diminuer le taux de la taxe à 8.00% (8.78% en 2009). En 2010, le budget d'acquisition de bacs passe à 10 000 euros contre 78 000 € dépensés en 2009 pour la mise en place du tri sélectif, ce qui va entraîner une diminution de la TOEM d'environ 40 000 euros.

La taxe additionnelle aux droits de mutation (TADE) :

En 2009, une estimation de 147.000 € avait pourtant pris en compte l'impact de la crise immobilière. La commune a perçu 121 820 euros en 2009. Eu égard à ce constat et à la conjoncture économique, la commune prévoit 120.000 € de recettes pour 2010.

➤ **Les dotations (Chap. 74)**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation de solidarité rurale (DSR) :

La dotation globale de fonctionnement progressera de 0,6%. Cette dotation est indexée sur la moitié du taux d'évolution de l'inflation. Les dotations de péréquation vont baisser. Si la DGF sera à peu près équivalente à 2009, on ne peut estimer à ce jour l'évolution de la dotation de solidarité rurale.

En conséquence, la commune de Saintry-sur-Seine peut s'attendre à une perte de 8 000 euros du fait de la minoration de 2% de la part du complément de garantie et de la baisse des dotations de compensation servant de variable d'ajustement à l'enveloppe normée.

La dotation de coopération du SAN de Sénart en Essonne :

Cette dotation reste incertaine à ce jour du fait de la suppression de la taxe professionnelle. Cependant et compte tenu que la loi de Finances 2010 prévoit une compensation équivalente pour les collectivités en 2010, une reconduction, sans évolution, a été prise en compte soit une recette attendue de 120 525 euros.

➤ **Le résultat de l'exercice 2009**

Le résultat de fonctionnement reporté est de 336 244,70 euros.

c. Présentation sectorielle et orientations

Les Services Techniques : « leur quotidien c'est les rues et les équipements de Saintry ! »

Avec des effectifs réduits, les Services Techniques ont amélioré leur réactivité et ont fait preuve d'initiative dans les domaines de la propreté de la ville et de son entretien. Ainsi la machine à nettoyer les tags permet le nettoyage systématique et semble avoir diminué cette pollution visuelle. L'entretien du site Corot a donné satisfaction, comme l'entretien général des parcs et espaces verts. La réponse aux demandes de petit entretien dans les bâtiments publics a été rapide et efficace.

L'urbanisme : imaginer et construire ensemble la ville de demain

Le service urbanisme est au cœur du projet municipal. Construire des logements répond à la demande des jeunes et des familles qui veulent continuer à vivre à Saintry avec leurs amis et leurs familles. C'est aussi une obligation dans un contexte de ville qui constate une baisse significative des enfants scolarisés (une classe devra être fermée dès la rentrée à l'école maternelle des Renardeaux). En 2009, le service a travaillé avec les élus sur des dossiers structurants :

- La concrétisation de la construction des 20 maisons (rue du Général Leclerc), acquisition via l'EPFIF de la maison LECUYER (Grande rue Charles de Gaulle) en vue de l'aménagement de 16 logements, réalisation du projet des Berges de Seine,
- Le début de l'étude de réhabilitation du Parc de la Mairie, lancement des pré-études de réalisation du Cœur de Ville
- et, bien sûr, en étroite collaboration avec le SAN, le lancement du projet de réhabilitation et d'extension du gymnase.

Après avoir conduit avec une grande maîtrise le processus de modification du PLU en 2009, le service conduira la révision du PLU en 2010.

Avec le service Culturel, permettre à tous les Saintryens de vivre la culture au quotidien

Poursuivant la construction du projet culturel, le service a créé sous l'impulsion de son élue une programmation axée sur le spectacle vivant.

Il est constaté une augmentation de la fréquentation.

Le maintien d'une politique tarifaire accessible favorise la fréquentation de proximité.

Cet axe est conforté par l'encouragement des pratiques amateurs et la mise à disposition de locaux pour les projets spéciaux.

Le service Vie associative, une aide aux projets pour faire vivre le lien entre les Saintryens

L'accompagnement et la mise en avant des associations se traduisent par le succès qualitatif des manifestations et la hausse des fréquentations.

2009 a été l'occasion de succès tels que le nettoyage des berges et le repas champêtre qui s'en est suivi, Saintry Scintille et la manifestation du 14 juillet.

La désignation d'un agent chargé de l'aide et de l'accompagnement des associations a été ressentie comme un point positif et une avancée concrète. Ainsi, on constate l'organisation d'au moins une animation par mois, directement liée à l'activité associative et avec le soutien des associations.

Car personne ne doit subir seul les aléas de la vie, le service Action sociale est avec les Saintryens

Les partenariats engagés par la ville avec la Maison Départementale des Solidarités, l'Agence Nationale des Chèques Vacances... permettent d'apporter des réponses aux difficultés et aux besoins des Saintryens auxquels la ville ne pourrait répondre seule. Le service constate une hausse qualitative et quantitative du service rendu à des populations fragilisées ou en voie de fragilisation.

L'action spécifique vers les seniors se poursuit avec la volonté d'augmenter significativement les abonnés à la téléalarme mais aussi de promouvoir des actions de prévention et de favoriser le maintien à domicile en partenariat avec le Centre Local d'Information et de Coordination en gérontologie ou encore la Mutualité Sociale Agricole.

Enfin, l'activité animation du service permet de rassembler les Saintryens autour d'événements fédérateurs comme la Semaine Bleue, les séjours et sorties, certaines d'entre elles étant organisées en partenariat avec des associations locales.

Les enfants et les jeunes sont au cœur du service municipal, le service scolaire et périscolaire agit

La réalisation du projet éducatif pour la ville a permis une vision globalisée de l'action éducative. Il est conçu en fonction des besoins des enfants et de la communauté éducative, tout en tenant compte des contraintes financières. Le travail intercommunal concrétisé par les projets SIVU est un fait.

Dans le domaine des écoles, les dotations rationalisées permettent une gestion de long terme et des réponses individualisées aux besoins. Cela favorise l'autonomie. Enfin dans le domaine périscolaire, les actions de formation s'articulent autour du projet éducatif.

Le service Jeunesse, pour se distraire, se former et prendre sa place dans la vie

Un nouveau responsable du service Jeunesse a été recruté. Malgré des questions de transcription des objectifs en actions concrètes, on constate une augmentation constante de la demande de séjours et de leur fréquentation.

Le lien avec les associations de la ville est en plein développement.

De nouvelles activités ont trouvé leur public, en particulier les cours de guitare. Sur ce modèle, d'autres disciplines pourraient être mises en place en fonction des demandes.

La question de la formation et de l'insertion est traitée via les permanences de la MIVE, les relations avec Pôle Emploi et la mise en relation avec des entreprises.

Un travail se conduit aussi dans le domaine de la formation des jeunes dans le sport, stages d'entraîneurs et d'arbitrage en particulier.

La Communication, pour des citoyens responsables

Le magazine municipal poursuit sa sortie mensuelle. Il est conçu comme outil citoyen et élément d'information sur les projets et l'actualité communale.

Le site Internet fait l'objet de mises à jour régulières ; de nouvelles rubriques ont été développées ; un espace réservé aux groupes politiques représentés est en cours de mise en place.

La rubrique association est complétée par un espace actualités « la vie des Assos » qui permet la diffusion de nombre d'informations.

Les réunions de concertation ou d'information sont proposées aux Saintryens quel que soit le projet à conduire.

3. Les grands projets d'investissement et leurs financements

➤ **Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**

Une procédure de révision et de modification du PLU a débuté en 2009. La modification a été approuvée en conseil municipal du 26 janvier 2010. La révision devrait aboutir par une délibération du Conseil au cours du second semestre 2010. Le financement attendu est de 15.000 €.

➤ **Réhabilitation de l'école Koch**

En 2009, 166 232 euros ont été utilisés pour stabiliser le sol par une injection de résine. En 2010, 70 000 euros sont prévus afin de terminer les travaux. Pour cette opération, la ville a reçu une réserve parlementaire de 20 000 euros.

➤ **Rénovation de l'ensemble des bâtiments scolaire**

Chaque année, sera consacré pour les écoles, un montant d'environ 60.000 €.

En 2010, il est proposé de prioriser les aménagements suivants :

- Mise en place d'un système d'alarme à l'école Koch,
- Mise en place de jeux extérieurs à l'école des Renardeaux,
- Création d'une issue de secours à l'école du Parc.

➤ **Les Travaux de voiries publiques**

Chemin du Gigot

Acquisition d'une parcelle du chemin du Gigot : 7 000 euros.

Chemin des Closeaux

Acquisition d'une parcelle du chemin des Closeaux : 8 000 euros.

Parking du port au curé

Une demande de subvention sera déposée au Conseil Général au titre des amendes de police.

Parcelle de la fourche sise rue de l'égalité, gde rue ch. De Gaulle

Proposition d'acquisition et d'aménagement. Cette opération pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès du département dans le cadre d'un contrat quinquennal.

➤ **Aménagement des Berges de Seine**

Les travaux de l'Aménagement des Berges de Seine vont commencer très prochainement. L'enveloppe budgétaire inscrite sera de 455 000 euros pour l'ensemble des prestations (travaux, études, et missions).

Le financement obtenu pour cette opération est de 223 000 € de subvention notifiée par le Conseil Général, 84 614 € par la région et 20 000 € par la réserve parlementaire.

➤ **La rénovation du Patrimoine**

Réhabilitation de la Mairie : les travaux de rénovation du toit et des cheminées débiteront au cours du deuxième trimestre 2010, pour un montant estimé de 111 977 euros, correspondants à des crédits 2009. Le financement attendu est de 40 000 euros de subvention du département et de 10 000 euros de réserve parlementaire.

Aménagement du Parc et du parvis : les études pour l'aménagement du parc débiteront en 2010. Le montant des travaux s'élève, pour 2010, à 20 000 euros. Un dossier de subvention sera déposé auprès de la Région et du Département.

Réhabilitation de la Salle Corot : Les travaux de rénovation du toit, des ouvrants ainsi que le remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière à condensation sont proposés sur les exercices 2010 et 2011. L'opération sera financée par la DGE à hauteur de 30% du montant HT des travaux. Conformément aux orientations prises, une commission ad-hoc sera instaurée afin d'analyser les propositions techniques afin de garantir les aspects environnementales de ce projet. Le budget 2010 est de 205 100 euros et de 167 000 euros pour 2011.

Délibération

VU la loi n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU l'avis favorable de la Commission « Cadre de vie, urbanisme, développement durable, finances, évaluation des politiques publiques » réunie le 10 février 2010 ;

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et Monsieur EL BEZE;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception de M. BEL ANGE, M. BERTELOOT, M. CHANAL, M. DA COSTA, Mme HASCOËT, M. JACQUEMOND et Mme PIN :

PREND ACTE du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2010.

2 MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE ET AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE DÉLÉGUER SA SIGNATURE DES MARCHÉS A LA DIRECTRICE DES SERVICES

Rapporteur : Le Maire

Par délibération du 03 avril 2008, les membres du Conseil Municipal se sont prononcés et ont donné une délégation de pouvoirs au Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque ces crédits sont inscrits au budget.

La loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés destinés à la relance de l'économie assouplit les conditions de recours aux délégations en matières de marchés publics afin d'accélérer la réalisation d'investissements publics. L'article 10 de cette loi supprime dans la délégation d'attribution la référence à un « seuil défini par décret » ainsi que celle « d'augmentation du montant initial supérieure à 5% ».

Aussi, est-il demandé au Conseil Municipal de modifier l'alinéa 4 de la délibération du 03 avril 2008 ainsi qu'il suit :

- 4 - Prendre toute décision sans limitation de montant concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Par ailleurs, afin d'améliorer la gestion quotidienne des services, le Conseil Municipal a autorisé le Maire :

- par délibération du 03 avril 2008, à déléguer à M. Pascal PRINCE, à cette époque Directeur Général des Services,
- puis par délibération du 23 septembre 2008, à déléguer à Mme Sabine PAUL, nouvelle Directrice Générale des Services

la prise de décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 4 000,00 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant les modifications intervenues au niveau de la Direction Générale des Services, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déléguer cette compétence à Mme Audrey DURAND, nouvelle Directrice Générale des Services.

Pour information, les marchés inférieurs à 4 000,00 euros HT ne sont pas soumis à l'obligation de publicité, ni de mise en concurrence (Article 28 – Alinéa 4 du Code des Marchés Publics).

==== * ==== * =====

Délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

VU le Code des Marchés Publics ;

VU la loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés destinés à la relance de l'économie, abrogeant le décret n°2008.171 du 22 février 2008 relatif au seuil prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales concernant certaines dispositions applicables aux marchés publics et accords-cadres ;

VU la délibération du 03 avril 2008 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, modifiée par délibérations du 23 septembre 2008 ;

VU l'arrêté du 1er février 2010 nommant Mme Audrey DURAND sur l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des Services ;

VU l'avis de la Commission « Cadre de vie, urbanisme, développement durable, finances, évaluation des politiques publiques » ;

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 7 abstentions (M. BEL ANGE, M. BERTELOOT, M. CHANAL, M. DA COSTA, Mme HASCOËT, M. JACQUEMOND, Mme PIN), le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier l'alinéa 4 de la délibération du 03 avril 2008 ainsi qu'il suit :

- 4 - Prendre toute décision sans limitation de montant concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget

AUTORISE Monsieur le Maire à déléguer à Mme Audrey DURAND, Directrice Générale des Services :

- la préparation, la passation et l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 4 000,00 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

3 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DANS LE CADRE D'AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PARKING DU CHEMIN DUPORT AU CURÉ)

Rapporteur : M. Michaël EL BEZE

Le programme des petits aménagements de sécurité routière a pour but de permettre la réalisation d'aménagements concourant à l'amélioration de la sécurité routière sur les voies départementales ou communales.

La commune envisage la réalisation d'un parking d'une quarantaine de places sur la parcelle A10007, sise 3 chemin du Port au Curé. Le terrain, aujourd'hui en friche, a une superficie de 636 m².

Ce parking assurera le stationnement aux abords de l'église située à 150 mètres alors qu'il n'existe pas de places disponibles actuellement ainsi que celui du parc écologique de 5.5 hectares qui se trouve sur la parcelle mitoyenne dont l'ouverture au public est programmée pour septembre 2010. Il permettra également de délester le stationnement sur la Grande rue Charles de Gaulle, rue commerçante principale de la ville, desservant une école maternelle, un centre de loisirs, une école élémentaire et la mairie.

Le revêtement sera traité en béton bitumineux porphyre noir 0.6. Au vu de la surface, il y a lieu d'installer un séparateur à hydrocarbures afin d'être aux normes avant le rejet sur le réseau ou sur l'espace écologique.

Dans ce cadre (création de parking à proximité d'équipements publics), le Conseil Général peut participer au financement à hauteur de 50 % dans la limite d'un plafond subventionnable de 100 000 € HT.

Le financement de cette opération est défini comme suit :

Montant HT	61 933.50 €	HT soit	74 072.47 € TTC
Subvention 50%	30 966.75 €		
Reste à la charge de la Commune	43 105.72 €		
dont T.V.A. à 19,60 %	12 138.97 €		

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne.

==== * ==== * ====

Délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Général n° 2009-04-04-0040 du 19 octobre 2009, relative à l'aide en matière d'aménagements de sécurité routière ;

CONSIDERANT les possibilités d'attribution de subventions par le Conseil Général de l'Essonne ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la réalisation d'un parking d'une quarantaine de places sur la parcelle A10007, sise 3 chemin du Port au Curé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de procéder à la réalisation d'un parking d'une quarantaine de places sur la parcelle A10007, sise 3 chemin du Port au Curé ;

MANDATE Monsieur le Maire afin qu'il dépose une demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation de ce parking ;

ADOPTE le plan de financement suivant :

Montant TTC estimé des Travaux	74 072,47 €
Montant HT estimé des Travaux	61 933,50 €
Subvention 50 % (du montant HT)	30 966,75 €
Reste à la charge de Commune (dont 12 138,97 € de TVA à 19,60 %)	43 105,72 €

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 22 heures 37.

Fait à SAINTRY SUR SEINE, le 17 février 2010

Le Secrétaire de Séance,
Mariette DICANOT

Le Maire,
Michel CARRENO

Si vous souhaitez apporter des observations ou des modifications à ce compte-rendu, vous pouvez le faire par courrier adressé à Monsieur le Maire, dans les quinze jours qui suivent la réception de celui-ci.
